Un tribunal annule une saisie d'arme en Seine-Saint-Denis

30/11/2010 à 18h43

Le juge de Bobigny a donné raison à l'avocat de deux suspects, en estimant que les policiers n'avaient pas l'autorisation de fouiller les parties communes de l'immeuble où le pistolet a été saisi.

La décision a de quoi surprendre. Le tribunal correctionnel de Bobigny a annulé la semaine dernière une saisie d'arme trouvée par des policiers lors de la fouille de parties communes d'un immeuble à Sevran, selon une source judiciaire confirmant des informations révélées mardi par RTL. Le juge a considéré que les policiers n'avaient pas l'autorisation du bailleur pour fouiller les halls et les caves de l'immeuble. […]

Le Figaro